



PROCES VERBAL SEANCE DU 9 MAI 2019

Délibération 2019-11– D E T R – Programme 2019

Le 9 mai 2019, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence du M. Michel OBRY

Date de convocation :	02-05-2019	Nombre de membres du conseil municipal	
Date de publication :	02-05-2019	Statutaires : 19 En exercice : 19	Présents : 10 Pouvoirs : 0 Votants : 10

Etaient présents :

Michel OBRY
Claude LASSEE
Patrick AUGUSTIN
Jean COURTAILLIER
Patricia GOSSELIN
Philippe GREAUME
François GUERIN
Valérie HERMAND
Valérie MILON
Jérémy NETTER

Secrétaire de séance

Jérémy NETTER

Absents ayant donné pouvoir (article L2121-20 du code général des collectivités territoriales) :

Absent(s) excusé(s) :

Marie-Line MURIOT
Serge ARMAND
Christelle DARCEL
Antoine DELABOVE
Brigitte VERNIER

Absent(s) :

Gaël PETAUTON
Nathalie SIMION
Claudia DELPIN
Jérôme MARTINEZ



PROCES VERBAL SEANCE DU 9 MAI 2019

- ✓ Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2019
- ✓ Signature du registre

Monsieur OBRY informe l'assemblée du rajout d'une délibération.

1. Délibération n°2019-11 : D E T R – PROGRAMME 2019

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les projets éligibles à la Dotation d'équipement des territoires ruraux à savoir :

- Création d'un parc de jeux et d'initiation sportive pour enfants
- Installation d'un équipement TNI dans une classe élémentaire,

Aussi, après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R – exercice 2019 – circulaire préfectorale n°000162 du 8 avril 2019 – soit 30 % du montant H.T. du projet de création d'un parc de jeux et d'initiation sportive pour enfants plafonné à 117 000€, soit 40% du montant H.T. de l'opération TNI plafonné à 2 000€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte les avant-projets par ordre de priorité comme suit :

1/ Création d'un parc de jeux et d'initiation sportive pour enfants

- pour un **montant H.T. de 44 100,00€** soit **52 920.00€ T.T.C**
- **Décide** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R, programme 2019,
- **S'engage** à financer l'opération de la façon suivante :

Subvention D.E.T.R	13 230.00€
Autofinancement :	30 870.00€

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2019, **article 2135 opération 119**, section d'investissement,

2/ Installation d'un équipement TNI

- pour un **montant H.T. de 3 023.00€** soit **3 627.60 € T.T.C**
- **Décide** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R, programme 2019,
- **S'engage** à financer l'opération de la façon suivante :

Subvention D.E.T.R	1 209.20 €
Autofinancement :	1 813.80 €



PROCES VERBAL SEANCE DU 9 MAI 2019

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2019, **article 2183 opération 89**, section d'investissement,

Autorise le Maire, à signer tout document nécessaire à la réalisation des opérations ci-dessus référencées.

2. Délibération n°2019-12 : APPROBATION DES DELIBERATIONS 2018-085 et 2019-051 de la CCPIF POUR LES DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5214-16 ;

Vu la délibération n°2018-004 de la CCPIF créant un fonds de concours ;

Vu la délibération 2018-085 de la CCPIF portant sur les demandes des communes de Jeufosse, Chaufour-lès-Bonnières et Gommecourt ;

Vu la délibération 2019-051 de la CCPIF portant sur la demande de la commune de Boissy-Mauvoisin,

Considérant le projet des communes de Jeufosse, Chaufour-lès-Bonnières, Gommecourt et Boissy-Mauvoisin ;

Considérant la possibilité de financer la réalisation d'équipements par la procédure des fonds de concours ;

Considérant la note remise par les communes de Jeufosse, Chaufour-lès-Bonnières, Gommecourt et Boissy-Mauvoisin ;

Monsieur le Maire indique que les communes Jeufosse, Chaufour-lès-Bonnières, Gommecourt et Boissy-Mauvoisin ont respectivement pour projet :

- Jeufosse : Aménagement du grenier de la mairie pour 24 312,67 € HT
- Chaufour-lès-Bonnières : remplacement d'une partie du vitrage de la salle des fêtes pour 16 438,97 € HT
- Gommecourt : aménagement d'un parking pour la bibliothèque, estimé à 17 145,33 € HT
- Boissy-Mauvoisin : Le remplacement des fenêtres de la salle des fêtes pour 17 256 € H.T

Il dit que le montant de l'aide sera de 7500€ pour chaque commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les délibérations n°2018-085 et 2019-051 de la CCPIF d'accorder aux communes de Jeufosse, Chaufour-lès-Bonnières, Gommecourt et Boissy-Mauvoisin un fonds de concours de 7 500€.



PROCES VERBAL SEANCE DU 9 MAI 2019

3. Délibération n°2019-13 : DISPOSITIF REGIONAL DE SOUTIEN A L'EQUIPEMENT EN VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le dispositif de soutien au développement de la vidéo protection mis en place par la région dans le cadre de son « bouclier de sécurité » afin de lutter contre la délinquance de voie publique et notamment les cambriolages. Le taux de financement est de 30 % du montant H.T. des travaux.

Aussi, Monsieur le Maire projette de développer l'équipement en vidéo protection à différents endroits de la commune et par conséquent sollicite l'aide régionale.

Aussi, après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte l'avant-projet comme suit :

1/ Mise en place de caméras à différents endroits de la commune

- pour un **montant H.T. de 52 869,00€** soit **63 442.80€ T.T.C**
- **Décide** de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif « bouclier de sécurité »
- **S'engage** à financer l'opération de la façon suivante :

Subvention régionale	15 860.70€
Autofinancement :	37 008.30€

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2019, **article 2315 opération 119**, section d'investissement,

Autorise le Maire, à signer tout document nécessaire à la réalisation des opérations ci-dessus référencées.

Fait et délibéré en séance au jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres
Présents

POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Maire
Michel OBRY**

